COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

DH-SYSC-II(2018)R3

05/04/2018

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME

(CDDH)

_____

COMITÉ D'EXPERTS SUR LE SYSTÈME
DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

(DH-SYSC)

_____

GROUPE DE REDACTION SUR LA PLACE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME DANS L'ORDRE JURIDIQUE EUROPEEN ET INTERNATIONAL

(DH-SYSC-II)

_____

RAPPORT DE RÉUNION

3e réunion

3 – 5 avril 2018

_____

Point 1 : OUVERTURE DE LA REUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

1. Le Groupe de rédaction sur la place de la Convention européenne des droits de l'homme dans l'ordre juridique européen et international (DH-SYSC-II) a tenu sa 3e réunion à Strasbourg du 3 au 5 avril 2018. La liste des participants figure à l'Annexe I.

2. La Présidente, Mme Florence MERLOZ (France) ouvre la réunion, évoquant les différents sujets prévus à l'ordre du jour dans le but d'avancer dans l'élaboration du futur rapport du CDDH sur la place de la Convention dans l'ordre juridique européen et international.

3. M. Mikhail LOBOV, Chef du Service des politiques et de la coopération en matière de droits de l'homme, souhaite la bienvenue aux participants de la part du Secrétariat. Il souligne la complexité du sujet et l'importance des travaux du Groupe aussi pour d'autres instances du Conseil de l'Europe. Il signale en plus que les moyens nécessaires seront donnés au Groupe pour lui permettre de parachever ses travaux malgré la situation budgétaire actuelle.

4. La Présidente souhaite la bienvenue aux invités à la présente réunion, à savoir, le Professeur Alexei ISPOLINOV (Fédération de Russie, co-Rapporteur), le Professeur Rick LAWSON (Pays-Bas, expert *ad hoc*) et M. Marten ZWANENBURG (Pays-Bas, Contributeur) ainsi que M. Petr VALEK (République tchèque, Directeur du Service du droit international du Ministère des affaires étrangères de la République tchèque et Vice-Président du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) du Conseil de l'Europe).

5. M. Valek souligne l'importance des travaux du Groupe, dont de nombreuses questions figurent à l'ordre du jour permanent du CAHDI. Il rappelle que sa participation s'entend à titre personnel et que ses interventions ne devront pas être comprises comme reflétant nécessairement l'opinion du CAHDI. Il tiendra régulièrement informé celui-ci de l'évolution des travaux. La Présidente du Groupe informe pour sa part qu'elle a présenté les travaux du DH-SYSC-II lors de la dernière réunion du CAHDI le 22 mars 2018 et mentionne la possibilité d'un échange des vues informel avec le CAHDI via son représentant au sein du DH-SYSC-II.

6. Le Groupe adopte l'ordre du jour (voir l'Annexe II) et l'ordre des travaux (DH-SYSC-II(2018)OT1).

Point 2 : DEBAT SUR LE PROJET DE CHAPITRE SUR LE THEME 1, SOUS-THEMES ii) ET iii)

7. Le Groupe examine deux projets de chapitre du Thème 1 de son rapport, qui traite du défi de l'interaction entre la Convention et d'autres branches du droit international, y compris le droit international coutumier, à savoir le projet de chapitre sur la responsabilité des États et extraterritorialité de la Convention européenne des droits de l'homme (sous-thème ii)), et le projet de chapitre sur l'interaction entre les résolutions du Conseil de Sécurité et la Convention européenne des droits de l'homme (sous-thème iii)). Ces projets de chapitre ont été préparés par les co-Rapporteurs Professeur Alexei ISPOLINOV et M. Chanaka WICKREMASINGHE (Royaume-Uni), avec l'aide d'une contribution faite par M. Marten ZWANENBURG. Le Groupe note également que les résultats du Séminaire sur la place de la Convention dans l'ordre juridique européen et international, organisé en mars 2017 pour le lancement des travaux du DH-SYSC-II, devraient également être pris en compte.

Point 2.1 : Sous-thème ii) – Responsabilité des États et extraterritorialité de la CEDH

8. Ce point est introduit par l'expert *ad hoc* Professeur Rick LAWSON, Université de Leyde (Pays-Bas), avec une intervention sur le sujet de la responsabilité des États et extraterritorialité de la Convention européenne des droits de l'homme. La présentation est suivie d'un échange de vues entre le Professeur LAWSON et le Groupe.

9. Les co-Rapporteurs présentent leur projet de chapitre sur la responsabilité des États et extraterritorialité de la Convention européenne des droits de l'homme.

10. Le Groupe procède à une discussion générale sur la structure et l'approche globale adoptées dans le projet de chapitre. Il convient des points suivants :

(i) En ce qui concerne la structure, le projet de chapitre devrait comprendre une introduction expliquant les notions pertinentes de juridiction, d'attribution et de la responsabilité de l'État en droit international, ce qui en facilitera la lecture également pour les non-juristes ;

(ii) En outre, conformément à son titre, le chapitre devrait d'abord traiter de la responsabilité de l'État, puis de l'application extraterritoriale de la Convention. Il devrait également suivre de plus près la structure convenue lors de la 2e réunion du DH-SYSC-II et aborder des constats, une analyse des défis et des pistes d'action possibles (voir DH-SYSC-II(2017)R2, Annexe III) ;

(iii) En ce qui concerne le ton général du chapitre, le Groupe souligne l'importance d'adopter une approche objective et neutre, sans préjudice de la nécessaire analyse des défis. L'approche générale devrait tenir compte de la nature spécifique de la Convention en tant que traité de garantie collective des droits de l'homme, ainsi que du contexte général du droit international, y compris les dispositions concernant la responsabilité des États et l'interprétation des traités internationaux. Des références aux sources citées dans le chapitre, qui devraient être représentatives des opinions généralement exprimées par la doctrine, devraient être ajoutées.

11. En ce qui concerne le contenu du chapitre, le Groupe convient des points suivants :

(i) Une approche comparative devrait être adoptée, en tenant compte des jugements et des avis consultatifs des tribunaux internationaux, en premier lieu ceux émanant de la CIJ, ainsi que de la pratique des différentes organes de traités de l'ONU traitant des droits de l'homme, tout en précisant leur statut différent de celui des juridictions. Une délégation souligne l'importance de prendre en compte le caractère universel de ces tribunaux et instances ainsi que le niveau d'acceptation de leurs constatations ;

(ii) Le chapitre devrait en outre tenir compte des évolutions et développements dans la jurisprudence de la Commission et de la Cour. Il est entendu que *Banković* est une décision importante dans l'évolution de la jurisprudence, mais qu'elle n'est pas la seule. La description des arrêts pertinents devrait inclure un bref résumé des différents contextes factuels sous-jacents aux décisions de la Cour ;

(iii) Quant à la pertinence du projet d'articles sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite (ARSIWA) adopté par la Commission du droit international, le Groupe note que la Cour s'est référée à cette source. La question

de savoir dans quelle mesure elle l'a suivie nécessite un examen plus approfondi ;

(iv) L'analyse des défis devrait tenir compte de l'importance que les États attachent à la sécurité juridique sur la question de savoir si leur responsabilité est, d'après la jurisprudence de la Cour, engagée ou non dans une situation donnée. Concernant la partie du chapitre sur les pistes d'action possibles, de nombreux experts soulignent en outre que le rôle du Groupe n'est pas de donner des instructions à la Cour sur la manière d'agir, mais de fournir matière à réflexion sur les cas où le risque de fragmentation de l'ordre juridique international pourrait être réduit, y compris par un dialogue judiciaire étendu pour mieux comprendre le raisonnement de la Cour (voir également DH-SYSC-II(2017)R2, § 15 (iii)) ;

(v) Quelques experts soulignent aussi que le chapitre devrait également aborder la question de savoir si des conséquences différentes pourraient découler de la conclusion de la Cour qu'un État est compétent en vertu de l'article 1 de la Convention, en fonction du niveau de contrôle territorial ou autre de l'État ;

(vi) Il est en outre rappelé que le Groupe a convenu que le rapport doit être mis à jour au cas où la Cour rendrait de nouveaux arrêts importants sur le sujet avant l'adoption de l'ensemble du rapport du Groupe (voir DH-SYSC-II(2017)R2, § 14 (ii)).

Point 2.2 : Sous-thème iii) – Interaction entre les résolutions du Conseil de Sécurité et la CEDH

12. Les co-Rapporteurs présentent leur projet de chapitre sur l'interaction entre les résolutions du Conseil de Sécurité et la Convention européenne des droits de l'homme.

13. Le Groupe procède à une discussion générale sur la structure et l'approche globale adoptées dans le projet de chapitre. Il convient des points suivants :

(i) En ce qui concerne la structure, le projet de chapitre devrait contenir une introduction présentant et expliquant l'article 103 de la Charte des Nations Unies, la mission de maintien de la paix internationale de l'ONU et la nature des autorisations données aux États par le Conseil de Sécurité et indiquant les raisons pour lesquelles ce chapitre est séparé du chapitre précédent. Il devrait en outre intégrer de plus près la structure convenue lors de la réunion précédente du Groupe ;

(ii) Compte tenu de l'importance du contexte dans lequel les différents arrêts de la Cour ont été adoptés, la description chronologique de la jurisprudence de la Cour devrait contenir suffisamment de détails factuels. Elle devrait être présentée de manière objective et neutre, sans préjudice de la nécessaire analyse des défis.

14. En ce qui concerne le contenu du chapitre, le Groupe convient des points suivants :

(i) Dans l'analyse des défis présentée dans le chapitre, il convient de souligner les difficultés pratiques que rencontrent les États lorsqu'ils appliquent les résolutions du Conseil de Sécurité. Dans le cadre des résolutions autorisant l'usage de la force, la question se pose tant pour les États que pour la Cour de déterminer quelle est l'interaction entre les résolutions du Conseil de Sécurité autorisant l'usage de la force et la Convention. Dans le contexte des résolutions imposant des sanctions économiques, les États peuvent se trouver confrontés à des

obligations contradictoires. Les défis pourraient être soulevés en se référant à des opinions dissidentes annexées aux arrêts de la Cour sur le sujet ;

(ii) Les pistes d'action possibles dans le chapitre devraient souligner l'importance que les États attachent à la sécurité juridique en ce qui concerne leurs obligations en vertu des traités respectifs. L'importance de la clarté de la jurisprudence de la Cour pourrait être soulignée. De plus, il pourrait être indiqué que les États, en tant que membres de l'ONU, pourraient également œuvrer à une protection renforcée des droits fondamentaux au sein de cette organisation, étant entendu qu'il ne revient pas aux États de donner des instructions à l'ONU et qu'il faut prendre dûment compte de la primauté des décisions du Conseil de Sécurité. Il est également mentionné qu'il est utile que les juges de la Cour aient de l'expérience dans les domaines concernés.

Point 3 : DEBAT SUR LE THEME 1, SOUS-THEMES i) ET iv)

15. Le Groupe procède à une première discussion sur les deux autres chapitres du Thème 1 de son rapport sur le défi de l'interaction entre la Convention et d'autres branches du droit international, y compris le droit international coutumier, qui traitent de la méthodologie d'interprétation de la Cour européenne des droits de l'homme et son approche du droit international (sous-thème i)) et de l'interaction entre le droit international humanitaire et la Convention européenne des droits de l'homme (sous-thème iv)).

Point 3.1 : Sous-thème i) – Méthodologie d'interprétation de la Cour EDH et son approche du droit international

16. Après une introduction de M. Chanaka WICKREMASINGHE, Contributeur et co-Rapporteur, sur le thème de la méthodologie d'interprétation de la Cour européenne des droits de l'homme et son approche du droit international, le Groupe procède à un premier échange de vues sur le sujet et convient des points suivants :

(i) Conformément à l'objectif du rapport de se concentrer sur les risques de fragmentation, le Groupe considère qu'il convient de souligner l'importance d'une méthodologie claire, qui permet aux États de comparer différents arrêts ;

(ii) Le chapitre devrait se fonder sur les règles d'interprétation des traités en vertu des articles 31 à 33 de la Convention de Vienne sur le droit des traités, et pourrait illustrer l'application de ces règles dans la jurisprudence de la Cour par des exemples d'arrêts ou de décisions de la Cour. De plus il conviendrait d'examiner dans quelle mesure la nature spécifique de la Convention en tant qu'instrument des droits de l'homme a influencé la méthodologie adoptée. Le chapitre devrait initialement adopter une approche descriptive dans la présentation des arrêts de la Cour.

Point 3.2 : Sous-thème iv) – Interaction entre le droit international humanitaire et la CEDH

17. Le Groupe assiste à une présentation par l'expert *ad hoc* Professeur Sébastien TOUZÉ, Université Paris II Panthéon-Assas, sur le sujet de l'interaction entre le droit international humanitaire et la Convention européenne des droits de l'homme. La présentation est suivie d'un échange de vues entre le Professeur TOUZÉ et le Groupe.

18. Dans le cadre d'un premier échange de vues sur le sujet en vue de fournir des orientations aux co-Rapporteurs, le Groupe convient des points suivants :

(i) Le Groupe souligne que le chapitre doit être élaboré à la lumière de l'objectif de ses travaux visant à préserver l'efficacité du système de la Convention contre les risques de fragmentation de l'espace juridique européen et international dans le domaine des droits de l'homme, résultant d'interprétations divergentes ;

(ii) Le Groupe estime que le chapitre devrait contenir une analyse de l'évolution de la jurisprudence de la Cour dans son approche du droit international humanitaire.

Point 4 : ORGANISATION DES TRAVAUX FUTURS

19. Il est rappelé que lors de sa 88e réunion, le CDDH a pris note des travaux en cours du Groupe, en particulier du projet de structure et du planning (doc. CDDH(2017)R88, § 9) et a autorisé le Groupe à tenir une 7e réunion supplémentaire en 2019. Par ailleurs, se félicitant du nombre important d'États membres ayant participé à leurs frais à la 2e réunion du Groupe, le CDDH est convenu qu'à l'avenir, les coûts des représentants de ces États pourraient également être couverts, en plus de ceux des huit membres du Groupe (Bulgarie, Croatie, République tchèque, France, Italie, Lettonie, Pays-Bas et Norvège), par le budget du Conseil de l'Europe, sous réserve de la disponibilité des ressources budgétaires et selon le système de rotation suivant :

- 4e réunion (25–28 septembre 2018) et 6e réunion (mai 2019) : Grèce, Pologne, Roumanie, Fédération de Russie, Serbie, Espagne, Suède, Turquie, Ukraine et Royaume-Uni ;

- 5e réunion (mars 2019) : Albanie, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Danemark, Finlande, Allemagne, Grèce, Fédération de Russie et Royaume-Uni ;

- 7e réunion (septembre 2019) : il est envisagé que le budget du Conseil de l'Europe prendra en charge l'ensemble des participants.

Point 4.1 : Planning révisé

20. Le Groupe adopte le planning révisé de ses travaux, tel qu'il figure à l'Annexe III. En vue de la prochaine réunion du CDDH (19–22 juin 2018) et de la prochaine réunion du Groupe (25–28 septembre 2018), les co-Rapporteurs sont également priés d'envoyer un premier projet des nouveaux chapitres sur le Thème 1, sous-thèmes ii) et iii), indiquant les grandes lignes selon lesquelles les projets de chapitre seront révisés, au Secrétariat avant le **1er juin 2018** en vue de leur soumission au CDDH pour information (la date limite pour l'envoi de la version finale des projets de chapitre révisés du **29 juin 2018**, telle qu'indiquée dans le planning, est maintenue). La date limite pour les commentaires écrits des experts aussi sur les projets de chapitres révisés du Thème 1, sous-thèmes ii) et iii) est fixée au **17 août 2018**.

Point 4.2 : Futurs invités

21. Concernant les futurs invités, le Groupe décide, sous réserve des ressources budgétaires disponibles, d'inviter un expert *ad hoc* sur le thème du défi de l'interaction entre la Convention et d'autres instruments internationaux des droits de l'homme auxquels les États membres du Conseil de l'Europe sont parties (Thème 2) à sa prochaine 4e réunion, qui se tiendra du 25 au 28 septembre 2018 à Strasbourg. Les experts sont invités à notifier au Secrétariat avant le **19 avril 2018** toute proposition d'experts *ad hoc*. L'expert *ad hoc* sera

invité à faire une brève présentation sur le sujet et à contribuer au débat général pendant la réunion. Afin de faciliter les débats pendant la réunion, l'expert *ad hoc* sera invité à envoyer avant la réunion une brève contribution écrite. Le Groupe envisage également la possibilité de consulter des membres de la Commission du droit international (CDI) sur des questions liées aux travaux en cours.

Point 5 : ADOPTION DU RAPPORT DE REUNION

22. Au terme de ses travaux, le Groupe adopte le présent rapport de réunion dans les deux langues officielles de l'Organisation.

* * *

Annexe I

List of participants / Liste des participants

MEMBERS / MEMBRES

ARMENIA / ARMENIE
Ms Astghik BALDRYAN, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Armenia to the Council of Europe

Mr Aram HAKOBYAN, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Armenia to the Council of Europe

AUSTRIA / AUTRICHE
Ms Stefanie DÖRNHÖFER, LL.M., Federal Ministry of Constitutional Affairs, Reforms, Deregulation and Justice, Constitutional Service, Austria

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN
Ms Saadat NOVRUZOVA, Senior adviser, Human Rights Protection Unit, Department of Work with Law Enforcement Bodies, Administration of the President of the Republic of Azerbaijan

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE
Ms Belma SKALONJIĆ, Government Agent, Office of the Agent of the Council of Ministers before the European Court of Human Rights in Strasbourg, Ministry for Human Rights and Refugees

BULGARIA / BULGARIE
Ms Svetlana STOYANOVA STAMENOVA, Trainee Attaché, Human Rights Directorate, Ministry of Foreign Affairs

CROATIA / CROATIE
Ms Štefica STAŽNIK, Representative, Office of the Representative of the Republic of Croatia before the European Court of Human Rights

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHÈQUE
Mr Vladimír PYSK, Office of the Government Agent before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice of the Czech Republic

DENMARK / DANEMARK
Ms Maja ELKJÆR TARPGÅRD, Head of Section at the Constitutional Law and Human Rights Division, Danish Ministry of Justice

FINLAND / FINLANDE
Ms Satu SISTONEN, Legal Officer, Unit for Human Rights Courts and Conventions, Legal Service, Ministry for Foreign Affairs of Finland

FRANCE
Mme Florence MERLOZ, Sous-directrice des droits de l'homme, Direction des affaires juridiques, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

GERMANY / ALLEMAGNE
Ms Cornelia WÖLK, Staff Counsel, Ministry of Justice

GREECE / GRÈCE
Mme Sofia KASTRANTA, Conseiller juridique adjoint, Département Juridique Spécial, Ministère des affaires étrangères

ITALY / ITALIE
Ms Maria Laura AVERSANO, Co-Agent of the Italian Government at the Ministry of Foreign Affairs

LATVIA / LETTONIE
Ms Kristīne LĪCIS, Representative of Latvia before European Court of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Latvia

NETHERLANDS / PAYS-BAS
Ms Clarinda COERT, Senior legal adviser human rights law, Legislation Department and Legal Affairs, Ministry of Security and Justice

Ms Babette KOOPMAN, Agent to the European Court of Human Rights for the Government of the Netherlands, Ministry of Foreign Affairs of the Netherlands

NORWAY / NORVÈGE
Ms Elin WIDSTEEN, Senior Adviser, Norwegian Ministry of Foreign Affairs, Legal Affairs Department, Section for Humanitarian and Criminal Law

Ms Tonje RUUD, Legal Adviser, Ministry of Justice and Public Security, Legislation Department

POLAND / POLOGNE
Ms Katarzyna HOLY, II Secretary, Department for Proceedings before International Human Rights Protection Bodies, Ministry of Foreign Affairs

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA
Mr Andrei URSU, Deputy to the Permanent Representative

Mr Victor GITLAN

ROMANIA / ROUMANIE
M. Mihail-Andreas MITOSERIU, attaché diplomatique, Direction de l'Agent Gouvernemental auprès de la Cour Européenne des Droit de l'Homme, Ministère des Affaires Etrangères

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE
M. Stanislav KOVPAK, Représentant du Ministère de la Justice de la Fédération de Russie, Représentation de la Fédération de Russie auprès du Conseil de l'Europe

Mr Vladislav ERMAKOV, Adjoint au Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès du Conseil de l'Europe

Mr Konstantin KOSORUKOV, Head of Division, Legal Department of the Ministry of Foreign Affairs of the Russian Federation

Ms Olga ZINCHENKO, Attaché in the Ministry of Foreign Affairs of the Russian Federation

Ms Sofia PIMENOVA, Graduate student, Moscow Lomonosov State University

SPAIN / ESPAGNE
Mr Alfonso BREZMES MARTÍNEZ DE VILLARREAL, Senior State Attorney of the Constitutional Law & Human Rights Department, Ministry of Justice

SWEDEN / SUÈDE
Ms Katarina FABIAN, Deputy Director, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry for Foreign Affairs

SWITZERLAND / SUISSE
Mr Jonathan CUENOUD, Legal Officer, IHL Section, Swiss MFA

Mr Cristoph SPENLE, Chef suppléant de la Section droits de l'homme, Direction du droit international public, Département fédéral des affaires étrangères

TURKEY / TURQUIE
M. CAN ÖZTAS, Adjoint au Représentant Permanent, Ministère des Affaires Etrangères

Mme Aysen EMÜLER, Experte juridique, Représentation Permanente de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe

Mme GÜL PELIN KAYA, Juge rapporteur, Ministère de la Justice

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI
Mr Chanaka WICKREMASINGHE, Agent of the UK before the European Court of Human Rights, Legal Counsellor, Foreign and Commonwealth Office

OBSERVERS / OBSERVATEURS

EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION (ETUC) / CONFEDERATION EUROPEENNE DES SYNDICATS (CES)
Mr Stefan CLAUWAERT, ETUI Senior Researcher, ETUC Representative in the European Social Charter Governmental Committee

HOLY SEE / SAINT SIÈGE
Ms Tiziana FANTUCCHIO, Stagiaire, Mission Permanente du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe

M. Grégor PUPPINCK

REGISTRY OF THE EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS / GREFFE DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME
Ms Rachael KONDAK, Registry of the European Court of Human Rights

FONDATION RENE CASSIN-INSTITUT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME / RENE CASSIN FOUNDATION-INTERNATIONAL INSTITUTE OF HUMAN RIGHTS
Mme Evangelia VASALOU, Assistante de recherche / Research assistant

NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

AMNESTY INTERNATIONAL
Mr Sébastien RAMU, Deputy Director, Law and Policy programme, International Secretariat

INVITEES / INVITES

Mr Alexei ISPOLINOV, Professor, Head of the Department of International Law, Faculty of Law, Moscow Lomonosov State University

Mr Rick LAWSON, Prof. Dr. in European Human Rights Law, Leiden Law School, Faculteit der Rechtsgeleerdheid -- Leiden Law School

M. Sébastien TOUZE, Professeur à l'Université Panthéon-Assas, Directeur du Master II Droits de l'homme et droit humanitaire, Membre du Comité contre la torture des Nations Unies, Directeur de la Fondation René Cassin-Institut international des droits de l'homme

Mr Petr VALEK, Director of the International Law Department at the Ministry for Foreign Affairs of the Czech Republic

Mr Marten ZWANENBURG, Legal counsel, International Law Division of the Netherlands Ministry of Foreign Affairs

* * * *

SECRETARIAT
DG I – Human Rights and Rule of Law / Droits de l'homme et Etat de droit
Council of Europe / Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex

M. Mikhail LOBOV, Head of Human Rights Policy and Co-operation Department / Chef du Service des politiques et de la coopération en matière de droits de l'homme

M. Alfonso DE SALAS, Head of the Human Rights Intergovernmental Co-operation Division / Chef de la Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme, Secretary of the CDDH / Secrétaire du CDDH

Ms Dorothee VON ARNIM, Head of the Unit on the system of the European Convention on Human Rights / Chef de l'Unité sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme, Secretary of the DH-SYSC-II / Secrétaire du DH-SYSC-II

Ms Elisa SAARI, Assistant Lawyer / Juriste Assistant, Human Rights Intergovernmental Co-operation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme

INTERPRETERS/INTERPRETES

Ms Sally BAILEY-RAVET

Mr Grégoire DEVICTOR

Ms Chloé CHENETIER

Ms Lucie DE BURLET

* * *

Annexe II

Ordre du jour

	Documents de référence concernant tous les points à l'ordre du jour :
DH-SYSC(2018)01	Extrait du mandat donné par le Comité des Ministres au CDDH concernant les travaux du DH-SYSC pendant le biennium 2018-2019 et extraits pertinents des rapports de réunion du CDDH
DH-SYSC-II(2018)09	Annotations sur le projet d'ordre du jour
CDDH(2017)R88	Rapport de la 88e réunion du CDDH (5–7 décembre 2017)
DH-SYSC(2017)R4	Rapport de la 4e réunion du DH-SYSC (9–10 novembre 2017)
DH-SYSC-II(2017)R2	Rapport de la 2e réunion du DH-SYSC-II (20–22 septembre 2017)
CDDH(2017)R87	Rapport de la 87e réunion du CDDH (6–9 juin 2017)
DH-SYSC(2017)R3	Rapport de la 3e réunion du DH-SYSC (10–12 mai 2017)
DH-SYSC-II(2017)R1	Rapport de la 1e réunion du DH-SYSC-II (30–31 mars 2017)
CDDH(2015)R84 Addendum I	Rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme
CDDH(2015)004	Déclaration de Bruxelles
CDDH(2012)007	Déclaration de Brighton
CDDH(2011)010	Déclaration d'Izmir
CDDH(2010)001	Déclaration d'Interlaken
DH-SYSC(2016)009	Décisions adoptées lors de la 1252e réunion des Délégués des Ministres sur le rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (30 mars 2016)
CM/Res(2011)24	Résolution du Comité des Ministres CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail
	POINT 1 : OUVERTURE DE LA REUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX
DH-SYSC-II(2018)OJ1	Projet d'ordre du jour
DH-SYSC-II(2018)OT1	Projet d'ordre des travaux

	POINT 2 : DEBAT SUR LE PROJET DE CHAPITRE SUR LE THEME 1, SOUS-THEMES ii) ET iii)
DH-SYSC-II(2018)08	Commentaires sur le projet de chapitre sur le Thème 1 sous-themes ii) et iii), en vue de la 3e réunion du DH-SYSC-II
DH-SYSC-II(2018)04 *(anglais uniquement)*	Contribution à la préparation du projet de chapitre du Thème 1, sous-thème ii) par le Contributeur M. Marten Zwanenburg
DH-SYSC-II(2018)06 *(anglais uniquement)*	Contributions volontaires externes de deux universités italiennes sur le Thème 1, sous-thèmes ii) et iii)
DH-SYSC-II(2017)002	Contexte des travaux du DH-SYSC-II sur le futur Rapport du CDDH • **Point 2.1 : Sous-thème ii) - Responsabilité des Etats et extraterritorialité de la CEDH**
DH-SYSC-II(2018)07	Projet de chapitre sur le Thème 1, sous-thème ii)
	• **Point 2.2 : Sous-thème iii) - Interaction entre les résolutions du Conseil de Sécurité et la CEDH**
DH-SYSC-II(2018)05	Projet de chapitre sur le Thème 1, sous-thème iii)
	POINT 3 : DEBAT SUR LE THEME 1, SOUS-THEMES i) ET iv)
DH-SYSC-II(2017)002 (voir ci-dessus)	Contexte des travaux du DH-SYSC-II sur le futur Rapport du CDDH
	• **Point 3.1 : Sous-thème i) - Méthodologie d'interprétation de la Cour EDH et son approche du droit international**
	• **Point 3.2 : Sous-thème iv) - Interaction entre le droit international humanitaire et la CEDH**
	POINT 4 : ORGANISATION DES TRAVAUX FUTURS
DH-SYSC-II(2018)03	Projet de planning révisé des travaux du DH-SYSC-II
	• **Point 4.1 : Planning révisé**
	• **Point 4.2 : Futurs invités**
	POINT 5 : ADOPTION DU RAPPORT DE REUNION

* * *

Annexe III

Planning révisé des travaux du DH-SYSC-II

1re réunion : 30-31 mars 2017

- Séminaire sur la place de la Convention dans l'ordre juridique européen et international, co-organisé avec le réseau universitaire *PluriCourts*
- Début des travaux du Groupe de rédaction

2e réunion: 20-22 septembre 2017

- Désignation des Rapporteurs et Contributeurs
- Débat sur le Thème 1, sous-thèmes ii) et iii)

Les Contributeurs pour le **Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii)** envoient leurs contributions aux co-Rapporteurs: 30 novembre 2017

Les co-Rapporteurs envoient le projet de chapitre du **Thème 1 traitant du sous-thème iii)** au Secrétariat : 8 février 2018

Le Secrétariat fait circuler le projet de chapitre du **Thème 1 traitant du sous-thème iii)** en anglais aux experts pour commentaires écrits : 8 février 2018 (la version française suivra dans les meilleurs délais)

Les co-Rapporteurs envoient le projet de chapitre du **Thème 1 traitant du sous-thème ii)** au Secrétariat : mi-février 2018

Le Secrétariat fait circuler le projet de chapitre du **Thème 1 traitant du sous-thème ii)** en anglais aux experts pour commentaires écrits : mi-février 2018 (la version française suivra dans les meilleurs délais)

Echéance pour les commentaires écrits sur le projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii)** de la part des experts au Secrétariat : 12 mars 2018

Le Secrétariat compile les commentaires écrits et les fait circuler aux experts : 23 mars 2018

3e réunion : 3-5 avril 2018

- Débat sur le projet de chapitre sur le Thème 1, sous-thèmes ii) et iii) (+ expert *ad hoc*)
- Débat sur le Thème 1, sous-thèmes i) and iv) (+ expert *ad hoc*)

Délai pour la suggestion des experts *ad hoc* : 19 avril 2018

Les co-Rapporteurs envoient un premier projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii)** indiquant les grandes lignes selon lesquelles le projet de chapitre sera révisé au Secrétariat, en vue de sa circulation à la 89e réunion du CDDH en juin : 1 juin 2018

Les Contributeurs pour le **Thème 1 traitant des sous-thèmes i) et iv)** envoient leurs contributions aux co-Rapporteurs : 1 juin 2018

Les co-Rapporteurs envoient le projet de chapitre révisé du **Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii)** et le projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes i) et iv)** au Secrétariat : 29 juin 2018

Le Secrétariat fait circuler la version anglaise du projet de chapitre révisé du **Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii)** et du projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes i) et iv)** aux experts : 29 juin 2018

Le Secrétariat traduit le projet de chapitre révisé du **Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii)** et le projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes i) et iv)** et fait circuler les versions françaises aux experts : 20 juillet 2018

Echéance pour envoyer des commentaires écrits sur le projet de chapitre révisé du **Thème 1 traitant des sous-thèmes ii) et iii)** et sur le projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes i) et iv)** de la part des experts au Secrétariat : 17 août 2018

Le Secrétariat compile les commentaires écrits et envoie la compilation des commentaires aux experts ainsi qu'aux co-Rapporteurs afin qu'ils préparent une version révisée du projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes i) et iv)** : 28 août 2018

Après réception d'une version révisée du projet de chapitre du **Thème 1 traitant des sous-thèmes i) et iv)** de la part des co-Rapporteurs, le Secrétariat fait circuler le projet de chapitre révisé du **Thème 1 traitant des sous-thèmes i) et iv)** aux experts : 14 septembre 2018

4e réunion : 25-28 septembre 2018

- Adoption du projet de chapitre sur le Thème 1
- Débat sur le Thème 2 (+ expert *ad hoc*)

Le Secrétariat compile le projet de chapitre du **Thème 1** adopté dans un rapport intermédiaire à présenter au DH-SYSC et au CDDH à la fin du biennium : octobre 2018

La Rapporteur envoie le projet du chapitre du **Thème 2** au Secrétariat : fin octobre 2018

Le Secrétariat traduit et fait circuler le projet du chapitre du **Thème 2** aux experts pour commentaires écrits : mi-novembre 2018

Echéance pour les commentaires écrits sur le projet de chapitre du **Thème 2** de la part des experts au Secrétariat : début janvier 2019

Le Secrétariat compile les commentaires écrits et les envoie à la Rapporteur afin qu'elle prépare une version révisée du projet du chapitre du **Thème 2**: début janvier 2019

Après réception de la version révisée du projet du chapitre du **Thème 2** de la part de la Rapporteur, le Secrétariat fait circuler la compilation des commentaires écrits et le projet du chapitre révisé du **Thème 2** aux experts : fin janvier 2019

5e réunion : mi-février 2019

- Adoption du projet de chapitre sur le Thème 2
- Débat sur le Thème 3 (+ expert *ad hoc*)

La Rapporteur envoie le projet du chapitre du **Thème 3** au Secrétariat : mi-mars 2019

Le Secrétariat traduit et fait circuler le projet du chapitre du **Thème 3** aux experts pour commentaires écrits : fin mars 2019

Echéance pour les commentaires écrits sur le projet du chapitre du **Thème 3** de la part des experts au Secrétariat : mi-avril 2019

Le Secrétariat compile les commentaires écrits et les envoie à la Rapporteur afin qu'elle prépare une version révisée du projet du chapitre du **Thème 3**: mi-avril 2019

Après réception de la version révisée du projet du chapitre du **Thème 3** de la part de la Rapporteur, le Secrétariat fait circuler la compilation des commentaires écrits et le projet du chapitre révisé du **Thème 3** aux experts : mi-mai 2019

6e réunion : juin 2019

- Adoption du projet de chapitre sur le Thème 3
- Débat sur le projet de Rapport révisé

La Présidente, en coordination avec les Rapporteurs et le Secrétariat, compile les chapitres en un projet de Rapport cohérent avec une introduction et une conclusion.

Le Secrétariat fait circuler le projet de Rapport aux experts : début juillet 2019

Echéance pour les commentaires écrits sur le projet de Rapport de la part des experts au Secrétariat : mi-août 2019

Le Secrétariat compile les commentaires écrits et les fait circuler aux experts avec le projet de Rapport révisé : fin août 2019

7e réunion : septembre 2019

- Adoption du projet de Rapport révisé

Transmission du Rapport au DH-SYSC et au CDDH : novembre/décembre 2019

* * *